



Comité économique
et social européen
Groupe des Employeurs

LES ENTREPRISES SONT ESSENTIELLES POUR SORTIR L'UNION EUROPÉENNE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

Exposé de la position du groupe des employeurs du CESE



© Shutterstock: The_Molostock

La crise du coronavirus est une immense tragédie humaine et sociétale pour les Européens comme pour tous les citoyens du monde entier. Pour en affronter les diverses conséquences, il s'impose de prendre une série de mesures, qu'il s'agisse de faire face aux premiers temps de l'urgence ou ensuite de s'engager par la relance et la reconstruction sur la voie de la réussite et de la stabilité à long terme.

Si les entreprises elles-mêmes se battent de toutes leurs forces pour survivre et se redresser, les responsables politiques devraient les faire bénéficier des conditions adéquates pour y parvenir. Les entreprises ont besoin d'une aide à court terme (sous forme de liquidités) pour protéger le plus d'emplois possible. Cette aide est aussi cruciale qu'urgente. Une grande partie de l'économie de l'Union européenne opère en mode de gestion de crise et faute d'un soutien approprié, les entreprises de l'Union vont connaître des difficultés croissantes.

Des entreprises qui parviennent à se redresser et à réussir sont essentielles à la reprise de l'économie de l'Union dans son ensemble. De nombreux États membres commencent à se préparer à l'activité après la crise du coronavirus et pour ce faire, ils en évaluent les incidences et programment des mesures pour stimuler la reprise. Il est évident qu'il convient d'y procéder simultanément, avec une forte contribution de l'Union européenne et dans un esprit de solidarité afin de soutenir ceux qui ont le plus souffert de la pandémie. S'il est essentiel de renforcer le marché intérieur et d'éviter de perturber gravement l'équité des conditions de concurrence, il importe aussi au plus haut point de garantir ce faisant la compétitivité mondiale de l'économie européenne.

Des investissements publics efficaces

Pour relancer l'économie de l'UE, il est un **besoin considérable d'investissements** et des financements correspondants. À cet égard, un cadre financier pluriannuel (CFP) bien ciblé et suffisant joue un rôle important, appuyé par la création d'un Fonds européen pour la relance destiné à rétablir la croissance en Europe et à aider à surmonter les effets de la pandémie. Ce fonds pour la relance doit viser à accroître la résilience et la compétitivité de l'Union européenne en soutenant des investissements efficaces conformes aux priorités européennes. Pour accroître la prévisibilité, son financement et son utilisation doivent obéir à des règles claires et transparentes.

Tandis qu'il s'impose d'adopter sans plus tarder le nouveau CFP, il importe également de mettre minutieusement au point l'allocation des financements publics. Il convient de concentrer ceux-ci sur des mesures pour **stimuler l'investissement et améliorer les conditions des entreprises**, de manière à la fois générale et particulière en fonction des spécificités des différents secteurs. Stimuler la reprise et le développement des entreprises, c'est aussi aller dans le sens d'une facilitation de la transition vers **une économie compétitive numérique, neutre pour le climat et circulaire**, puisque les entreprises et les investissements sont au cœur de sa réalisation. Dans le même temps, il est nécessaire de garder à l'esprit l'influence que peut exercer la gravité de la crise actuelle sur l'efficacité de ces priorités lors de leur mise en œuvre. L'un dans l'autre, les mesures à prendre doivent aboutir à une relance qui soit durable sur les plans économique, social et environnemental.

Il s'impose d'asseoir le rôle des partenariats public-privé et des financements privés en général, car il s'agit là du meilleur moyen d'assurer le caractère crédible et durable de l'investissement européen. Le manque de financements privés, combiné à celui de financements publics de la part tant de l'UE que de ses États membres, peut gravement compromettre notre capacité d'investissement, d'autant plus que la plupart des financements destinés à la relance interviendront à l'échelon des États membres.

En toute circonstance, et notamment pour stimuler la reprise, il est utile d'investir dans des **infrastructures** adaptées qui améliorent, entre autres, les connexions dans les domaines des transports, de l'énergie et du numérique en Europe. En dépit de problèmes aigus, l'Union européenne devrait également investir massivement dans la recherche et l'**innovation**, aidant ainsi non seulement à relancer l'économie, mais aussi à créer de nouvelles entreprises et à renforcer la réussite à long terme. Améliorer les compétences et les aptitudes constitue un autre objet pour des investissements tournés vers l'avenir.



© Shutterstock: imYanis

Un environnement approprié pour les entreprises

Si les investissements et les financements mixtes, public-privé, jouent un rôle essentiel dans la relance et la reconstruction, il ne faut pas oublier pour autant l'importance fondamentale que revêt le secteur privé ni la nécessité d'un **environnement favorable aux entreprises** qui promeut la compétitivité mondiale des entreprises européennes et qui contribue à la sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne.

Après la crise du coronavirus, il est vital de continuer à offrir des conditions attrayantes pour les investissements privés; à cet égard, il convient d'utiliser des fonds d'investissement de l'Union comme d'un levier. Il importe également d'améliorer la continuité et la fluidité de l'accès au financement de toutes les entreprises, en tenant compte des besoins spécifiques des PME. En outre, il convient d'adapter le régime actuel de faillite afin de contribuer plus efficacement au redémarrage de l'activité des entreprises.

Le **marché unique** demeure le moteur principal d'une économie européenne compétitive et, en tant que tel, il joue un rôle essentiel pour catalyser la reprise et la reconstruction des économies des États membres et de l'ensemble de l'Union. Il s'impose d'éliminer tous les obstacles et d'assurer une circulation ininterrompue par-delà les frontières des marchandises, des services, des capitaux, des données et des personnes. Il est également nécessaire de garantir des conditions de concurrence équitables afin de permettre une concurrence loyale au sein du marché intérieur, en dépit du niveau exceptionnel des aides d'État octroyées à l'échelon des États membres. Il importe également, dans le cadre des mesures et instruments de relance, de traiter l'économie de l'Union comme une seule et unique entité et de ne pas établir de distinction entre la zone euro et les autres États membres.

Le **commerce international** importera plus que jamais dans la période qui suivra la crise du coronavirus. Afin de maintenir et de faire fonctionner les chaînes d'approvisionnement, il convient de lever les restrictions aux frontières que subissent les transports

internationaux, tout comme de supprimer les interdictions et les quotas d'exportation. Il convient de poursuivre les négociations bilatérales et multilatérales en vue d'un commerce ouvert et fondé sur des règles afin d'améliorer encore l'accès aux marchés. Il convient également de tirer parti des organes de suivi de la société civile afin de promouvoir le rétablissement des chaînes d'approvisionnement internationales et de bonnes relations commerciales avec les pays partenaires.

La crise a incontestablement démontré l'importance des **industries européennes**, et notamment d'un secteur manufacturier fort, pour consolider les fondations économiques de l'Union et pour réduire sa dépendance excessive et critique à l'égard des fournisseurs extérieurs. Par conséquent, une stratégie industrielle efficace doit donc continuer de tenir une place centrale dans le programme de relance de l'Union européenne.

La crise du coronavirus a également mis en exergue le rôle crucial des secteurs de la santé et de la médecine, ainsi que du secteur agroalimentaire européen, pour maintenir la bonne marche de la vie quotidienne des citoyens. Afin de mieux se prémunir contre de possibles futures crises sanitaires, il convient d'intensifier encore le développement de la coopération européenne dans le secteur de la santé.

Il convient de continuer à œuvrer à l'**Union monétaire européenne (UEM)** en tirant pleinement parti des instruments existants pour aider l'économie européenne. Parmi ces mesures figurent le recours au mécanisme européen de stabilité (MES) et l'achèvement de l'union bancaire et de l'union des marchés des capitaux. Il convient toutefois de veiller à concevoir la crise du coronavirus et ses conséquences non pas simplement comme un défi pour la zone euro mais comme un défi mondial et, par conséquent, européen.

Une reprise rapide nécessite également un **environnement réglementaire favorable**. Il s'agit en effet de ne pas faire supporter aux entreprises de l'Union des coûts plus élevés ou des exigences plus strictes que ceux qui pèsent sur leurs concurrents d'en dehors de l'Union. Lorsque l'on instaure de nouvelles mesures politiques, il convient d'appliquer systématiquement le principe «Mieux réglementer» et des «tests de compétitivité».

Il faut également veiller à assurer des conditions de concurrence équitables en réduisant les distorsions causées par la fiscalité et les subventions. Afin d'éviter d'autres distorsions au sein du marché unique, il convient de préserver précisément le caractère temporaire que revêt la modification temporaire des règles en matière d'aides d'État prévue dans le cadre des mesures d'urgence. Dans le même temps, il est essentiel de promouvoir et de garantir la compétitivité mondiale des entreprises de l'Union européenne. Une fois passée la crise du coronavirus, l'UE devrait **se fier à l'innovation et à la concurrence** plutôt qu'aux aides d'État et au protectionnisme.

Pour remédier à la forte baisse probable du produit de l'impôt, qui pourrait même se prolonger sur plusieurs années, les États membres devraient adapter leurs **régimes fiscaux** pour les rendre plus **propices à la croissance et à l'emploi** en réduisant le poids de la fiscalité à la fois sur le travail et sur le capital, notamment pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés. Supprimer la double imposition, numériser et simplifier les systèmes fiscaux, notamment dans le domaine de la TVA, favoriserait également l'investissement et le commerce.

Le Semestre européen doit continuer à servir de cadre pour les **réformes structurelles** visant à la stabilité économique et sociale au sein de l'Union européenne. Les États membres doivent également concevoir et mettre en œuvre des politiques qui remédient effectivement aux problèmes structurels du marché du travail.



© Shutterstock: Corepics VOF

Le dialogue social, une condition préalable

Une priorité s'impose: faire des partenaires sociaux dans toute l'Union, ainsi qu'à l'échelon européen, une partie intégrante de l'élaboration de toute stratégie pour la période qui suivra la crise du coronavirus. Les entrepreneurs et les entreprises savent ce qu'il faut pour préserver l'emploi et pour aménager et orienter la croissance. Il est indispensable de continuer de les associer de bout en bout à l'élaboration de toute stratégie, afin d'en garantir la pertinence et l'adéquation.

Il importe au plus haut point de veiller à ne pas compromettre le statut des partenaires sociaux dans le sillage de l'épidémie de coronavirus. L'on ne saurait tolérer la moindre restriction de l'autonomie et de la participation des organisations patronales représentatives au dialogue social. Des consultations menées comme il se doit sont essentielles pour la stabilité et la solidité de l'environnement des entreprises, ainsi que pour la qualité de la réglementation. L'UE devrait envisager toute action nécessaire, y compris engager ses ressources financières, pour soutenir le renforcement des capacités des partenaires sociaux.

Stimuler la réussite à long terme

Il est primordial de veiller à ce que les politiques et mesures de relance et de reconstruction visent et contribuent à la réussite à long terme de l'Union européenne. Le groupe des employeurs a défini ses priorités politiques pour l'après 2020 en partant de sa vision d'une **Union européenne qui soit un havre de prospérité des entreprises et des citoyens et qui suscite un développement durable dans le monde entier**. Nos quatre domaines de priorités sont: 1) cultiver les valeurs de l'Union européenne; 2) renforcer l'assise économique de l'Union; 3) amener l'Union aux avant-postes du numérique; et 4) exploiter les perspectives qu'ouvre une action climatique menée dans un esprit d'anticipation.

La crise du coronavirus rend ces priorités d'autant plus pertinentes. La nécessité de renforcer l'assise économique est plus que jamais manifeste, que ce soit à court ou à long terme. La crise a également mis en évidence l'importance d'un développement numérique résolu et nous a rappelé le rôle fondamental des valeurs. Elle n'a pas occulté le changement

climatique ou d'autres questions liées à l'environnement, mais il est besoin d'agir en matière de climat d'une manière qui soutienne l'économie durable et compétitive.

La crise a également démontré la nécessité d'une **culture de l'esprit d'entreprise prégnante** dans l'ensemble de la société, qui constitue la voie de la réussite en des temps de mutations sans précédent. **Les entreprises veulent participer de la réponse** apportée aux conséquences de la crise du coronavirus, tout comme elles constituent une réponse aux défis de long terme de la durabilité en fournissant aux personnes des emplois, des biens et des services, en développant des moyens de prévenir et de traiter les maladies, en concevant des solutions au changement climatique et aux problèmes environnementaux, et en contribuant aux recettes publiques qui financent l'éducation, les soins de santé et les systèmes sociaux.



**Comité économique
et social européen**
Groupe des Employeurs

 @employers_EESC

 EmployersEESC

Qui sommes-nous?

Nous sommes un groupe de délégués européens d'employeurs et d'entrepreneurs, intervenant dans le cadre de mandats octroyés par des organisations représentatives des employeurs et des entreprises dans les États membres de l'UE. Nous faisons partie du Comité économique et social européen et avons donc un rôle consultatif officiel au sein de l'UE.

Quelles sont nos convictions?

Nous croyons en l'Union européenne et défendons ses valeurs qui sont la démocratie, la liberté, les droits fondamentaux et l'état de droit. Nous avons foi en une économie de marché durable sur le plan économique, social et environnemental, en un entrepreneuriat responsable et en une concurrence loyale.

Que défendons-nous?

Nous plaidons et œuvrons en faveur d'un environnement entrepreneurial qui renforce la compétitivité des entreprises européennes, encourage l'esprit d'entreprise, et crée des conditions favorables à l'innovation, à l'investissement, à l'exploitation et au commerce. À cette fin, nous appelons de nos vœux une Union européenne forte, fondée sur la cohésion et l'unité.

Contact du groupe des employeurs

Comité économique et social européen, 99 Rue Belliard, 1040 Bruxelles
Tel. +32 (0) 2 546 92 97 | Fax: +32 (0) 2 2 546 97 54 | gr1@eesc.europa.eu | www.eesc.europa.eu/gr1

Rue Belliard 99 • 1040 Bruxelles • BELGIQUE
Responsable d'édition: unité "Visites et Publications" • EESC-2020-56-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2020

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de chacune des photographies est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.



FR



Print
QE-02-20-419-FR-C
ISBN 978-92-830-4831-2
doi:10.2864/344471

Online
QE-02-20-419-FR-N
ISBN 978-92-830-4833-6
doi:10.2864/709731